

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2022 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	1 794 206.95 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 414 103.29 €
Résultats de l'année 2022	380 103.66 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **375 315.07 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **505 942.42 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **569 104.21 €** pour l'année 2022. Elles étaient de **567 963.99 €** en 2021 et de **570 555.23 €** en 2020.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **134 174.49 €**.

En 2022, les subventions aux associations (65741) ont été attribuées pour un montant de 31 220 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 981.75 €. Elles étaient de 864.67 € en 2021.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement l'annulation de titres sur exercices précédents pour un montant de 99.49 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011	Charges à caractère général	514 603.05 €	375 315.07 €	-139 287.98 €
012	Charges de personnel	567 963.99 €	569 104.21 €	+ 1 140.22 €
014	Atténuation de produits	331 128.00 €	331 456.00 €	+ 328.00 €
65	Autres charges de gestion courante	114 349.02 €	134 174.49 €	+ 19 825.47 €
66	Charges financières	864.67 €	1 981.75 €	+ 1 117.08 €
67	Charges exceptionnelles	3 401.76 €	99.49 €	- 3 302.27 €
681	Dotations aux provisions et dépréciations	1 275.00 €	1 972.28 €	+ 697.28 €
Total des dépenses		1 533 585.49 €	1 414 103.29 €	- 119 482.20 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement sur rémunération du personnel pour un montant de 3 310.67 € en 2022. Il était de 6 256.81 € en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 221.00 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 1 207.01 €
- Des redevances et droits des services (à caractère culturel, sportif et de loisirs, périscolaires) : 200 084.65 €
- Autres produits activités annexes (abonnement, ...) : 51.85 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 22.03 % (taux communal : 10.45 % ; taux départemental : 11.58 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 67.35 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières et d’habitation	923 911.00 €	945 289.00 €	983 893.00 €

Le chapitre 73 regroupe également : *L’attribution de compensation versée par la communauté de communes, le fonds départemental de péréquation des droits de mutation*

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l’Etat aux collectivités territoriales, n’est plus versée à la commune depuis 2022 et n’a cessé de diminuer considérablement depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	127 923 €	82 386 €	58 929 €	41 075 €	32 760 €	25 973 €	13 705 €	929 €	0

Le chapitre 74 regroupe également les dotations et participations (dotation de solidarité rurale, dotations de l’Etat, FCTVA, ...).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s’agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 31 292.95 € € (montant stable par rapport à 2020 et 2021).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s’élève à 439.04 €. Il correspond à l’annulation d’un mandat.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s’est élevé à 3 310.67 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	130 219.08 €	197 383.76 €	472 081.47 €	+274 697.71 €
013	Atténuation de charges	34 273.72 €	6 256.81 €	3 310.67 €	-2 946.14 €
70	Produits des services	140 069.05 €	196 973.80 €	201 564.51 €	+4 590.71 €
73	Impôts et taxes	1 250 705.20 €	328 331.57 €	336 514.63	+8 183.06 €
731	Fiscalité locale		1 024 245.54 €	1 063 905.47 €	+39 659.93 €
74	Dotations et participations	133 349.33 €	182 826.14 €	153 345.77 €	-29 480.37 €
75	Autres produits (dont loyers)	30 076.80 €	37 950.67 €	35 126.86 €	-2 823.81 €
77	Produits exceptionnels	25 981.31 €	3 540.75 €	439.04 €	-3 101.71 €
78	Reprise sur amortissement	2 842.66 €			

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	758 689.26 €
Dépenses d'investissement	- 1 024 596.54 €
Résultats de l'année 2022	-265 907.28 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2023

1 019 259.46 €

c) Solde des restes à réaliser : -858 758.13 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 1 522 071.45 € en 2022.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, dont un à taux fixes auprès du Crédit Agricole et un à taux 0 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'emprunt auprès du Crédit Local de France s'est terminé au cours de l'année.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 1 379 402.42 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Les travaux d'aménagement du bâtiment « Oiseau » acheté par la commune pour y installer ses futurs ateliers municipaux,
- Les travaux de rénovation thermique (1^{ère} phase) du groupe scolaire Clarisse Lebel,
- Les travaux de rénovation l'épicerie communale,
- Le remplacement des vitrages par du double-vitrage dans les bâtiments communaux,
- L'acquisition de TNI pour l'école élémentaire Clarisse Lebel,
- Les travaux de voirie dans le cadre du contrat triennal voire départemental
- La poursuite des travaux de la future mairie/médiathèque

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 777 861.29 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 758 689.26 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 463 162.48 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'Etat, la Région d'île de France, du Département des Yvelines et de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
 - Du FCTVA pour 77 139 €
 - De la taxe d'aménagement pour 38 709.24 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 179 375.11 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 0 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes (a)	1 794 206.95	758 689.26
Dépenses (b)	1 414 103.29	1 024 596.54
Résultat (c) (a-b)	380 103.66	-265 907.28
Report 2021 (d)	197 383.76	1 019 259.46
Résultat clôture (c+d)	577 487.42	753 352.18

Excédent avant RAR **1 330 839.60**

	<i>RAR Investissement</i>
Recettes (a)	969 609.13
Dépenses (b)	1 828 367.26
Résultat (c) (a-b)	-858 758.13

Résultat cumulé Inv.	-105 405.95
-----------------------------	--------------------

Excédent réel	472 081.47
----------------------	-------------------